

Laufen, 16. Janvier 2020

Défaut de qualité - Ricola thé instantané aux herbes


Mesdames et Messieurs

En accord avec Swissmedic, nous vous informons par la présente d'un retrait préventif de deux lots de notre thé instantané aux herbes Ricola auprès de nos grossistes et de nos clients du commerce de détail.

Les lots énumérés dans le tableau ci-dessous sont concernés par le retrait.

A la suite d'un processus de mélange inadéquat, une partie des lots concernés a un goût différent. Il n'y a pas un risque pour la santé, cependant les lots concernés ne répondent pas à nos normes élevées de qualité.

Si vous avez des produits des lots mentionnés ci-dessus en stock dans vos points de ventes et/ou dans votre entrepôt, nous vous prions de bien vouloir nous les retourner avant le 24 janvier par l'intermédiaire de votre contact commercial habituel.

Désignation du produit	Unité	Charge	Date d'expiration	Numéro d'enregistrement Swissmedic	Image du produit
Ricola Infusion d'herbes instant, granules	Carton à 8 boîtes à 200 g	2000019657	31.08.2021	35495	
Ricola Infusion d'herbes instant, granules	Carton à 8 boîtes à 200 g	2000020177	31.08.2021	35495	

En cas de **signalement de tout effet indésirable (EI)**, Swissmedic encourage les personnes concernées à utiliser l'outil de déclaration d'effets indésirables développé à cet effet. L'utilisation de l'Electronic Vigilance System (EIViS) permet de faire la déclaration des EI par saisie directe ou par téléchargement de fichier xml. Vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires sous www.swissmedic.ch > Médicaments à usage humain > Surveillance du marché > Pharmacovigilance >.

Nous sommes désolés des inconvénients causés par le retrait de ces produits et vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre soutien.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Ricola AG



Gabriel Hugenschmidt
Responsible technique

Thomas Meier
CEO